



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°90



SOMMAIRE :

A LA UNE	PAGE 1
RAPPELS	PAGE 2
ARBITRAGE	PAGE 4
TECHNIQUE	PAGE 5
FÉMININES	PAGE 6
FUTSAL	PAGE 7
PV COMMISSIONS	PAGE 8



RENTRÉE DU FOOT

VIENS ARBITRER

ENGAGEMENT

RESPECT



FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE INSCRIVEZ-VOUS POUR LA 1ÈRE !

Les dates de la 1ère formation d'arbitrage de la saison 2023/2024 ont été publiées.

Cette dernière aura lieu :

- Samedi 07 et Dimanche 08 Octobre 2023
- Samedi 14 et Dimanche 15 Octobre 2023

Si vous aussi vous voulez devenir arbitre et rejoindre la grande famille de l'arbitrage parisien, envoyez votre candidature :

S'INSCRIRE ICI

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75



SENIORS D2

3 ARBITRES DÉSIGNÉS !

Afin de pouvoir mieux encadrer les rencontres Seniors D2 et dans le but de pouvoir développer à la fois les compétitions départementales et la vocation arbitrale, le Comité Directeur, lors de sa réunion du jeudi 14 septembre dernier, a pris la décision de désigner 3 arbitres officiels pour chaque rencontre Seniors D2 cette saison 2023/2024, à la charge du club recevant (à l'instar de la Seniors D1).

Par cette décision, le District réaffirme son attachement au développement de l'arbitrage.



RÉUNION DE RENTRÉE

SAISON 2023/2024

Afin de préparer au mieux cette nouvelle saison 2023/2024, l'ensemble du service technique du District vous donne RDV le **Mercredi 27 Septembre 2023** pour la réunion technique de rentrée.

Ce rassemblement permettra de pouvoir présenter les différents évènements et autres actions techniques de la saison pour toutes les disciplines (foot animation, foot féminin, futsal...), d'échanger au sujet du P.E.F ainsi que du processus de label, mais également de revenir sur le nouveau processus de formation mis en place cette saison.

Nous vous rappelons que seul deux représentants maximum par club pourront assister à cette réunion.

Pour vous inscrire, merci de vous adresser à : technique@district75foot.fff.fr

Nous comptons sur votre présence.



CALENDRIERS FÉMININES

SAISON 2023/2024

A l'aube de cette nouvelle saison 2023/2024, les calendriers du foot féminin ont été publiés. Vous trouverez ci-dessous les différentes échéances et dates importantes à noter pour le prochain exercice :

CALENDRIER SECTION FÉMININE 23/24



CALENDRIERS FUTSAL

SAISON 2023/2024

A l'aube de cette nouvelle saison 2023/2024, les calendriers du futsal ont été publiés. Vous trouverez ci-dessous les différentes échéances et dates importantes à noter pour le prochain exercice :

CALENDRIER FUTSAL 23/24



COMMISSION

- **COMITÉ DIRECTEUR**

PV DU 29/06/2023

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES
COMPÉTITIONS**

PV DU 19/09/2023



COMITE DIRECTEUR

PROCES-VERBAL

Réunion du 29/06/2023

Sous la présidence de M. Philippe SURMON, Président,

Présents : Mme Nathalie SEVENO - Mustapha BEN AYED - Jean Jacques BENGUIGUI - Jean BLEHOUI - Fabrice DARTOIS - Jérémie DELATTRE - Jacques MENDY - Jacques LAVIGNE - Francis MARTIN

Excusés : Mme Albane SARTORIUS - MM. Jean François BERRADA - Akim BOUZIDI - Nordine DJEDDI (en congé du CD) - Ezzeddine MASMOUDI - Nuno Filipe MIGUEL - André-Paul TROUDART - Fred VENTURA

Absente : Mme Nadia HAOUA

Assistent : Mme Manon CALIGARI, CTD DAP – MM. Marc VINCENTI, Directeur Administratif - Hamid BELMAHI, Directeur Administratif adjoint

Le Président Philippe SURMON ouvre la séance à 19 h 00.

Il remercie les membres présents à cette réunion et énonce les absences excusées.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023 :

A l'unanimité des membres présents, le Procès-Verbal est approuvé.

2 - Point sur la technique :

Mme Manon CALIGARI (CTD DAP) présente le bilan des actions techniques entreprises depuis le dernier Comité Directeur.

Formations

Certifications CFF2 / CFF3 du 16/06/2023 :

- Au stade Déjerine
- Nombre de candidats : 18 candidats
- Nombre de certifiés : 13 candidats (5 non certifiés dont 3 hors district 75)

Evènements

- **Finales des Coupes Départementales du 10/06/2023 à Maryse Hilsz :**

Vainqueurs :

- U10 : SOLITAIRE FC
- U11 : SALESIENNE PARIS
- U12 : PARIS FC
- U13 : PARIS ALESIA
- U13 à 11 : PARIS FC
- U11F : PARIS 13 ATLETICO
- U13F : SALESIENNE PARIS
- U15F : PARIS FC

- **Journée Nationale des Débutants du 17/06/2023 :**

- Au stade Emile Anthoine
- Catégories : U6/U7
- Participation : 19 clubs, 502 enfants

- **Journée Olympique du 22/06/2023 :**

- Au stade Mimoun
- Encadrants : 3

- **Tournoi Inter ESAT du 23/06/2023 :**

- Au stade Elizabeth
- Equipes : 14
- Encadrants : 6

Saison prochaine

- Coupes départementales du Foot d'Animation : Il faudra revoir la formule des finales.
- Calendrier prévisionnel du Foot d'Animation, du Foot Féminin et du Futsal (C.f. Annexe 1)
Le Comité adopte à l'unanimité le calendrier prévisionnel.
- Règlements du Foot Animation, du Foot Féminin et du Futsal ont été mis à jour

3 - Vie du District :

- Informations du Président

M. Philippe SURMON, Président regrette le manque de participation des membres du Comité Directeur sur les nombreuses actions que le district a entrepris en juin.

Le Président annonce le départ de M. Anthony FOURNIER de son poste de CTD PPF au sein de la Ligue de Paris Ile de France.

Le Comité Directeur le remercie pour son travail et lui souhaite une bonne réussite pour ses nouvelles fonctions.

Le Président revient sur les différentes actions depuis la dernière réunion :

- 21/05/2023 : Participation du district au Trophy Tour au Parc des Princes (U13F et U15F)
- 22/05/2023 : Réunion CDA/UNAF avec des membres du bureau
- 07/06/2023 : Repas des commissions
- 10/06 et 11/06/2023 : Finales des Coupes Départementales
- 14/06/2023 : Réunion du groupe de travail « Révision des Règlements »
- 15/06/2023 : Réunion à l'Hôtel de Ville : Mairie + DJS + District
- 17/06/2023 : Journée Nationale des Débutants
- 18/06/2023 : Finales Coupes Futsal
- 23/06/2023 : Tournoi ESAT

Les réunions prévisionnelles du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale 2023/2024 :

Comité Directeur	jeudi 07/09/2023
Assemblée Générale du District	samedi 21/10/2023
Comité Directeur	jeudi 09/11/2023
Comité Directeur	jeudi 12/01/2024
Comité Directeur	jeudi 14/03/2024
Comité Directeur	jeudi 23/05/2024
Comité Directeur	jeudi 27/06/2024

Le Président informe que le district va organiser un tournoi à 4 équipes en U15f à 7 du 31/10/2023 au 01/11/2023.

Une équipe italienne y participera.

- Point sur les commissions

Intervention de M. Marc VINCENTI, Directeur Administratif.

Il présente :

*les différentes démissions :

- Julie NGO en commission féminine
- Ismay SAINVAL en commission du football d'animation

* les nouvelles nominations :

- Jean-Marc STERNE en commission d'organisation des compétitions
- Kevin FRANCINEAU en commission technique
- Marie CHEMIN en commission de féminisation
- Jerry TOUSSAINT en commission féminine
- Valentine VIGNIER en commission du football féminin

* les différents arrêts :

- Ahmed EL ASHRAM en commission féminine
- Arnaud CIVIT en commission féminine (nombreuses absences)
- Blu KOFI en commission du football d'animation (nombreuses absences)
- Chimel VITA en commission futsal (nombreuses absences)
- Nathalie MAYER en commission féminine (nombreuses absences)
- Samuel MAC GINITY en commission féminine (nombreuses absences)
- Valérie HILLEVOUAN en commission féminine (nombreuses absences)

Les nouvelles nominations seront traités à la réunion de septembre.

Le Comité prend connaissance des propositions de composition des différentes Commissions Départementales dont les membres sont nommés pour une saison, et les entérine (c.f. Annexe 2).

Etant précisé que le mandat des Commissions suivantes est prorogé jusqu'à la prochaine réunion du Comité de céans au cours de laquelle leur composition pour la saison 2023/2024 sera arrêtée : Commission Technique, Commission Féminines, Commission Football d'Animation et CDA.

Les Observateurs en arbitrage pour la saison 2023/2024 seront également nommés lors de la prochaine réunion du Comité.

La composition des Commissions Départementales sera mise à jour sur le site Internet du District.

Le Président informe que le district doit créer de nouvelles commissions : Football en milieu scolaire, Ethique et Féminisation.

Les membres de ces nouvelles commissions seront nommés lors du prochain Comité Directeur.

- Point financier

Intervention de M. Francis MARTIN, Trésorier Général.

Les comptes sont bons. Le district a touché courant juin 36000 euros dans le cadre de l'ANS Emploi. Le district est toujours en attente de la prime de la convention d'objectif de la FFF et de la subvention annuelle de la Ville de Paris de 130000 euros.

Concernant le 3^{ème} relevé compte-clubs, il reste à percevoir 20000 euros, les clubs ont jusqu'au 30 juin 2023 afin de régler les sommes dues, à défaut leurs engagements et leurs demandes de licences seront bloqués.

4 - Point sur l'arbitrage :

Le Président informe de la situation actuelle de l'arbitrage et indique que 2 personnes se sont proposées pour occuper le poste de Président de la CDA :

- M. Montassar BOUGATTAYA
- M. Wetounnou AKPOLI

Chacun a été reçu par le Président et des membres du bureau et a présenté un projet pour l'arbitrage parisien.

Après discussion et divers échanges, le Comité nomme M. Wetounnou AKPOLI Président de la CDA pour la saison 2023/2024.

Ce dernier sera reçu prochainement par des membres du Bureau.

Les membres restants de la CDA ont proposé un classement des arbitres.

Ce dernier est approuvé par les membres du Comité Directeur et sera adressé aux arbitres.

M. Jérémie DELATTRE souhaiterait que les défraiements des arbitres soient gérés par le District à l'instar des autres districts.

Le Président indique que c'est dans la réflexion du District mais cela demande beaucoup de travail, et proposera cette procédure aux clubs lors de la prochaine AG.

5- Compétitions :

Intervention de M. Hamid BELMAHI, Responsable des compétitions

* Il présente le calendrier général, en indiquant que les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques de 2024 à Paris engendrent des modifications importantes sur les compétitions à Paris (arrêt mi-mai 2024).

Le Comité, après avoir pris connaissance du projet du calendrier général du District (c.f. Annexe 3),

L'adopte à l'unanimité.

* Il présente les différentes montées et descentes de nos compétitions à l'issue de la saison 2022/2023.

Le Comité, après avoir pris connaissance du tableau des montées et des descentes (c.f. Annexe 4),

Les adopte à l'unanimité et félicite les champions de chaque division.

Courriel du club de Pitray Olier JSC : demandant l'autorisation du district afin de d'engager une équipe de +45 ans dans le critérium à 7 du District 92.

Le Comité Directeur donne son accord.

6- Règlements 2023/2024 :

Intervention de M. Jean-Jacques BENGUIGUI, Rapporteur du groupe de travail « Révision des Règlements ».

Il informe que le groupe de travail « Révision des règlements » s'est réuni le 14/06/2023 en présence de MM. Jean-Jacques BENGUIGUI, Francis MARTIN, Jacques LAVIGNE, Gilles POSTERNAK, Marc VINCENTI et Hamid BELMAHI.

Le Comité, après avoir pris connaissance des propositions de modifications aux Règlements du District (cf. Annexe 5),

Les adopte à l'unanimité.

Date d'effet : 1er Juillet 2023.

7- Assemblée Générale :

La date retenue est le samedi 21/10/2023 à 10h00.

Le lieu est encore inconnu.

Le Comité donne son accord.

8- Finales des Coupes 10-11 Juin 2023 et 18 Juin 2023 :

Intervention de M. BELMAHI Hamid, Responsable des compétitions.

Il présente les différents résultats :

Finales du 10 et 11 juin 2023 au stade Maryse Hilsz

U10 : Solitaires FC / Paris FC : 4 buts à 3

U11 : Salesienne Paris / Paris Alesia : 5 buts à 2

U11F : Paris 13 Atletico / Paris FC : 7 buts à 5

U12 : Paris FC / Paris XIII ES : 5 buts à 2

U13 : Paris Alesia / Paris FC : 3 buts à 3 (tab : 3 à 1)

U13F : Paris XII Pouchet / Salesienne Paris : 3 buts à 4

U13 à 11 : Solitaires FC / Paris FC : 0 but à 3

U14 Amitié : Paris 13 Atletico (2) / Camilienne SP (2) : 1 but à 2

U14 : Paris FC / Espérance Paris 19^{ème} : 2 buts à 1

U15F : Paris FC / PUC : 8 buts à 2

U16 Amitié : Seizieme ES (3) / Salesienne Paris (2) : 0 but à 5

U16 : PUC / Paris 13 Atletico : 0 but à 2

U18F : Couronnes OFC / Paris 13 Atletico : 0 but à 5 (forfait de Couronnes OFC)

U18 : Salesienne Paris / PUC : 1 but à 1 (tab : 5 buts à 4)

U20 : Paris 19^{ème} Antillais / Paris 13 Atletico : 1 but à 4

Anciens : Paris 13 Atletico / Maccabi Paris : 4 buts à 2

CDM : Esperance Paris 19^{ème} / PUC : 0 but à 0 (tab : 4 à 5)

Foot Loisir / Entreprise : Bretons Paris / Pitray Olier (2) : 3 buts à 1

Seniors F à 7 : Paris Arc en Ciel (2) / Petits Anges ES : 3 buts à 5
 Seniors F : Seizieme ES / PUC : 1 but à 1 (tab : 5 à 4)
 Seniors : PUC / Paris Sport Culture : 1 but à 0

Il est également noté que le planning des matchs est très chargé, 21 finales en deux jours.
 Les finales du football d'animation seront la saison prochaine programmées à une autre date.
 Des finales, et notamment, celles où des Seniors sont engagées pourraient être jouées un soir de la semaine.

Finale Futsal du 18 juin 2023 au Gymnase Carpentier

U10 : Espérance 18 Futsal / Espérance Paris 19^{ème} : 1 but à 14
 U12 : Paris XV Futsal / Espérance Paris 19^{ème} : 0 but à 11
 U14 : Paris Acasa / Espérance 18 Futsal : 4 buts à 6
 U16 : Espérance 18 Futsal / Paris Acasa : 6 buts à 5
 U18 : Sporting CP / Espérance 18 Futsal : 3 buts à 3 (tab : 2 à 0)
 Seniors : Paris Acasa (2) / Espérance 18 Futsal : 11 buts à 4

9- Questions diverses :

-M. Jacques MENDY indique qu'il faut qu'on trouve une cohésion entre les membres du Comité Directeur.
 Il trouve dommageable que certains viennent pour leur club et regrette qu'ils ne soient pas présents à cette réunion.

Il indique également qu'il faut préparer ces interventions dans les médias et que lorsqu'il y a une « crise », il faut y faire face tous ensemble.

Il revient également sur les désignations en Futsal et propose qu'un seul arbitre soit désigné en D1 et en D2.

Le Comité Directeur approuve cette proposition.

-M. Jacques LAVIGNE demande des nouvelles des affaires en cours.

Il réclame aussi plus de solidarité et de motivation aux membres du Comité Directeur.

-M. Fabrice DARTOIS demande de créer un groupe WhatsApp du CD.

Le Président lui répond que ce n'est pas d'actualité et qu'il faut continuer à échanger par mail.

Il assure également que des informations « sortent » du district.

Le Président rappelle à tous que les membres du CD ont un devoir de réserve et de confidentialité.

Prochaine réunion du Comité Directeur le 07/09/2023 à 19:00.

Le Président considérant que l'ordre du jour est épuisé, lève la séance à 23h20.

Philippe SURMON,
Président

Francis MARTIN,
Trésorier Général



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 19/09/23 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. - Arthur FLEURY - Christophe MPAGA - Anthony PINTO - Meissa NGOM - Jacques RIVALS

Excusé : MM. Toufik HAMDAOUI - Pierre-Yves KERLOCH - Jerry TOUSSAINT

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS D1 & D2

- Compte tenu du tableau des affectations prévisionnelles d'occupation des terrains de la Ville adressé par la DJS le 03/07/23,
- Compte tenu des desideratas des clubs saisis dans l'extranet de la ligue Paris Ile de France, il est précisé qu'en cas de divergence avec le tableau de la DJS, l'information de la DJS prime,
Le district a établi les calendriers des compétitions et les a publiés sur le site du district le 20/07/23
- Compte tenu de l'information reçue le 22/08/23 par M. ZIADY Karim, conseiller délégué en charge du sport

de proximité auprès de l'adjoint au maire de Paris chargé du sport, des Jeux Olympiques Paralympiques et de la Seine, qu'il a rendu un arbitrage en faveur d'un club requérant, La Camillienne, afin que son équipe UNE séniors joue le dimanche après-midi sur le stade Alain MIMOUN en lieu et place de l'équipe 2 du MACCABI PARIS METROPOLE.

- Compte tenu que le district a informé le club résident habituel de ce stade, MACCABI PARIS METROPOLE, le 29 août 2023 de cette décision. Le club a répondu qu'il n'a jamais été informé et encore moins convié par la Ville de Paris ou ses services en amont et qu'il attendait qu'une décision officielle lui soit notifiée du retrait d'un créneau attribué depuis des décennies au profit de La Camillienne.

- Compte tenu du courriel en date du 15/09/23 du chef du service du sport de proximité de la DJS de la Ville de Paris adressé aux présidents des deux clubs puis en copie au district informant de la situation et de la décision.

La commission n'a pas vocation à prendre part aux guerres d'influence auxquelles pourraient se livrer les clubs. Cependant, il est à noter que le club de La Camillienne a opté la saison dernière pour le samedi soir concernant son équipe 1 séniors évoluant en D1.

De même, il est rappelé que les équipes séniors évoluant en D1 doivent fournir un terrain classé T5 et en D2 classé T6 en vertu de l'article 39 du RSG du district du 75.

Sachant que la commission d'organisation n'était plus en capacité d'accorder une dérogation perpétuelle pour les équipes séniors de La Camillienne sur le stade Léo Lagrange, 68 boulevard Poniatowski 75012 PARIS, qui est un terrain non classé et apparemment non classable, le district avec l'aide des services de la DJS a cherché et proposé au club, dès la saison 22/23, un créneau disponible sur l'arrondissement du club. Cette recherche faite, un créneau correspondant aux critères a été proposé à La Camillienne sur le stade Jean-Pierre GARCHERY, 12 avenue des Canadiens 75012 Paris, charge au club d'adresser sa demande au BRES. Cette proposition n'a pas retenu l'attention du club qui ne méconnaît pourtant pas cette installation pour y avoir des créneaux d'entraînements.

En conséquence, hors la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY et NGOM, la commission fixe un nouveau calendrier à domicile sur le stade Alain MIMOUN, 15 rue de la Nouvelle Calédonie 75012 Paris à 15H30 :

- pour l'équipe 1 de La Camillienne

Match n° 25920825 du 24/09/23 Camillienne S. 12eme 1 - Paris 19 Esp 1

Match n° 25920837 du 10/12/23 Camillienne S. 12eme 1 - Paris Est Solitaire 1

Match n° 25920793 du 07/01/24 Camillienne S. 12eme 1 - Enfants Goutte D'Or 1

Match n° 25920804 du 21/01/24 Camillienne S. 12eme 1 - Paris Xiii E.S. 1

Match n° 25920908 du 28/01/24 Camillienne S. 12eme 1 - Paris 13 Atlético 3

Match n° 25920815 du 18/02/24 Camillienne S. 12eme 1 - As Paris 1

Match n° 25920843 du 25/02/24 Camillienne S. 12eme 1 - Seizième Es 1

Match n° 25920895 du 10/03/24 Camillienne S. 12eme 1 - Maccabi Paris 12ème 1

Match n° 25920856 du 31/03/24 Camillienne S. 12eme 1 - Couronnes O.F.C. 1

Match n° 25920869 du 14/04/24 Camillienne S. 12eme 1 - C.A. De Paris 14 1

Match n° 25920882 du 05/05/24 Camillienne S. 12eme 1 - Paris Université Club 1

- pour l'équipe 2 du MACCABI PARIS METROPOLE

Match n° 25946108 du 01/10/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Seizième ES 2

Match n° 25946053 du 15/10/23 Maccabi Paris Métropole 2 – Championnet S. Paris

Match n° 25946097 du 29/10/24 Maccabi Paris Métropole2 – Pitray Olier Paris

Match n° 25946160 du 12/11/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Camillienne S. 12ème 2

Match n° 25946064 du 19/11/23 Maccabi Paris Métropole 2 – Nicolaïte Chaillot

Match n° 25946075 du 03/12/23 Maccabi Paris Métropole 2 – Paris Sport Culture

Match n° 25946122 du 11/02/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Enfants de Passy

Match n° 25946173 du 27/01/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Paris XVII Pouchet à 19H30

Match n° 25946131 du 17/03/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Paris Université Club 2

Match n° 25946147 du 21/04/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Paris 15 AC 2

Match n° 25946146 du 28/04/24 Maccabi Paris Métropole 2 – Paris CA 14 2

Match n° 25946098 Paris Sport Culture / Camillienne 2 D2 du 24/09/23

Match n° 25925126 HOMETMEN / Paris Sport Culture 2 D4.B du 24/09/23

Courriel de l'avocat de Paris Sport Culture du 18/09/23 demandant le report des deux rencontres des équipes séniors du club au motif qu'une procédure est pendante devant le conciliateur du CNOSF.

La commission ne peut donner une suite favorable à cette demande et maintien la programmation initiale de ces matches. D'autres clubs franciliens ont des procédures en cours sur les groupes et l'établissement des calendriers 23/24 qui doivent jouer aux dates fixées aux calendriers actuels sans préjuger du résultat de leur recours.

SENIORS ANCIENS

Match n° 26749897 BUTTES CHAUMONT / Esp. Paris 19 + 45 ans du 24/09/23

Courriel de BUTTES CHAUMONT du 19/09/23 demandant le report au motif problème potentiel de terrain et compte club bloqué par le district pour faute de règlement du 3ème relevé.

Après vérification, le club s'est mis en règle avec la comptabilité des instances et il y a suffisamment de licences en cours de validation. Ce motif ne peut pas être retenue comme valable pour un report. De même, le match serait bien programmé sur un terrain du complexe de Bobigny.

En conséquence, la commission en accord avec l'ESP PARIS 19 inverse la rencontre.

JEUNES

U14

Courriel de MINIS & MAXIS du 19/09/23 demandant le désengagement de leur équipe U14 en D4.C après la publication des calendriers.

La commission entérine le désengagement de l'équipe U14 de MINIS & MAXIS et lui inflige une amende de 150€ (cf annexe financière)

Match n° 25930555 ES Parisienne 2 / Paris 15 AC 3 D4.C du 23/09/23

Courriel de l'ES Parisienne du 19/09/23 déclarant forfait avisé de son équipe 2.

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe 2 de l'ES Parisienne.

U16

Courriel de RACING CLUB 18 du 18/09/23 demandant le désengagement d'une de leurs deux équipes engagées en dernière division D3 notamment celle de la Poule A après la publication des calendriers.

La commission précise que la hiérarchisation entre les deux équipes est purement administrative pour les identifier aux calendriers. Le fait de retirer l'équipe en poule A pour une meilleure gestion des installations n'entraîne pas le forfait de celle engagée en poule D lorsque la situation des équipes est en dernière division de la catégorie.

La commission entérine le désengagement de l'équipe de RC Paris 18 en D3.A du RC 18 et lui inflige une amende de 150€ (cf annexe financière).

Match n° 25926371 PUC 3 / ES PARISIENNE 1 D2.A du 24/09/23

Courriel de l'ES Parisienne du 19/09/23 déclarant le forfait avisé de son équipe 1.

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe 1 de l'ES Parisienne.

U18

Match n° 25926923 ES PARISIENNE / PARIS ALESIA FC D2 du 24/09/23

Courriel de l'ES Parisienne du 19/09/23 déclarant le forfait avisé de son équipe.

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe de l'ES Parisienne.

INFORMATIONS TOUTES CATEGORIES

RAPPEL

HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

Match du dimanche après-midi de 11H à 16H (U16) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé au minimum E7.

OBLIGATIONS ARTICLE 11

La commission rappelle les obligations sportives pour l'équipe première séniors :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
 - Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
 - 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
 - Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
 - Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Un contrôle à postériori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5.

14.5 – Quand une équipe obligatoire est mise hors compétition en application de l'article 23 ou 38 du R.S.G. du District., l'équipe Seniors (1) est déclassée sauf dispositions particulières pour la D1 prévues à l'article 11.2. Elle est rétrogradée en division ou série inférieure la saison suivante.

Il en est de même pour les autres obligations liées à l'article 11:

- Contrôle du nombre minimum de licences pour les équipes obligatoires sur la base du 7.9.3 par les commissions compétentes le 1er septembre, envoi au club en infraction sur la messagerie officielle du club pour se mettre en conformité sous 15 jours à partir de l'envoi du courriel. Dépassé ce délai, l'équipe concernée sera déclarée forfait jusqu'à régularisation dans son championnat. Après trois forfaits, l'équipe obligatoire sera déclarée « forfait général » et il sera fait application de l'alinéa 1 de cet article.

- Contrôle de la participation effective aux activités encadrées par le district 75 au football à effectif réduit, le 15 décembre, 15 mars et un dernier contrôle après la journée nationale des débutants de fin de saison. Le même principe d'alerte sera effectué par le district après les deux premiers contrôles. Si les absences persistent et atteignent un nombre égal à trois sur un même engagement durant la saison sportive, il sera fait application de l'alinéa un de cet article.

DEMANDES DE DEROGATIONS

Courriel de la Goutte d'Or FC du 30/06/23 demandant une dérogation pour l'équipe de jeunes à 11 obligatoire pour l'équipe première sénior évoluant en D3.

Le club de la Goutte d'Or FC est en première année de montée en D3, la commission lui accorde la dérogation pour la saison 23/24. Le club devra se mettre en conformité pour les saisons suivantes.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS – SENIORS Amitié – U16 – U16 Amitié – Anciens 1er
tour le 01/10/23 - tirage effectué le 19/09/23

COUPE 75 U14 - U14 Amitié
1er tour le 21/10/23 - tirage le 26/09/23



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

